



Côtes d'Armor



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

www.adalea.fr

Edito

Lancement du bulletin 115 des Côtes d'Armor

Dans le cadre de ses missions de contribution à l'observation sociale et de coordination territoriale, qui lui sont confiées par l'Etat, le 115, géré par l'association ADALEA se propose de créer un bulletin qui paraîtrait tous les trois mois et qui s'adresserait à ses différents partenaires.

Le 115, il faut le savoir, ne saurait fonctionner sans une collaboration étroite avec la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), les différentes structures d'hébergement (CHRS, Abris de nuit...), les partenaires hôteliers, les accueils de jour, les CCAS, les services sociaux, les équipes mobiles, les mairies, les associations caritatives, les pompiers, la gendarmerie, la police... et plus globalement avec tous les dispositifs d'aide à l'hébergement, d'aide alimentaire et d'accès aux soins du Département.

Déjà en projet depuis un certain temps, cet outil a pour vocation de partager, et ce, de manière régulière, avec les acteurs de la veille sociale du Département des Côtes d'Armor, des constats et des réflexions sur la prise en charge des personnes sans abri.

Pour rappel, la première mission du 115, basée sur l'écoute, consiste, après avoir établi un diagnostic, à apporter une réponse de proximité en termes d'orientation à tout appelant en matière d'hébergement et d'informations sur l'accès aux droits.

Profitant de la sortie des supports de communication nationaux dédiés au 115 (créés par la commission régionale FNARS 115 dont ADALEA fait partie : Logo et charte graphique), il nous est apparu opportun de saisir cette occasion pour vous faire découvrir ce premier numéro.

Il devra évoluer, notamment au gré de l'actualité. Il pourra aussi, et plus particulièrement, laisser la place à la présentation d'une structure, à la parole

d'usagers (s'ils en sont d'accord)....

C'est, avant tout, un outil que l'on veut de partage. Aussi, prenez bien le temps de le découvrir et n'hésitez pas à nous en faire un retour sur notre messagerie :

115@adalea.fr

Le prochain numéro paraîtra en juin. Il se peut que l'on vous sollicite....

Valérie BOCQUEHO

Responsable du pôle Accueil Ecoute et
Veille Sociale d'ADALEA
v.bocqueho@adalea.fr

SOMMAIRE

Edito	1
Statistiques 2009.....	2
Témoignages	4



Comme chaque année avec l'hiver revient le **plan hiver**.

Nous nous sommes réunis avec les partenaires des différents sites du département à la satisfaction de tous les participants (Saint-Brieuc, Guingamp, Loudéac, Lannion et Dinan)

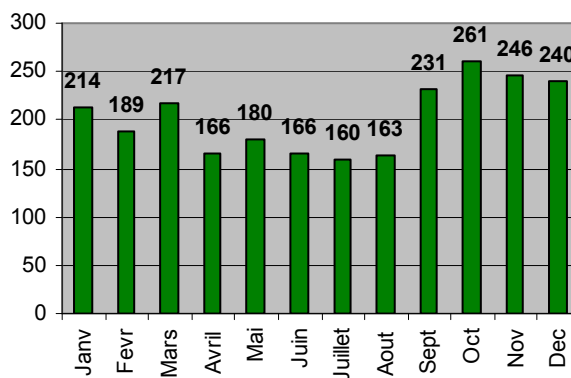
C'est l'occasion pour nous de conforter un lien avec nos interlocuteurs parfois quotidiens, de confronter nos pratiques, de partager nos erreurs, nos difficultés mais aussi nos réussites et nos projets, et parfois tout simplement de mettre un visage sur une voix.

Nous souhaitons vivement poursuivre cette pratique de mise en route du plan hivernal afin d'offrir aux usagers une réponse toujours plus adaptée.

Pour illustrer notre action **quelques données sur l'activité du 115 en 2009** :

En 2009, nous avons recensé **2 433 appels** (719 recensés en 2003), ce qui correspond à 203 appels en moyenne par mois.

Années	Nombre d'appels
2003	719
2004	896
2005	1062
2006	1567
2007	1954
2008	2011
2009	2433



Répartition mensuelle du nombre de ces appels

- **88%** des orientations se font sur la localité d'appel (92% en 2008).
- **63%** des appels concernent des personnes connues. Selon les problématiques et en fonction des modes de fonctionnement des lieux d'hébergement, nous sommes amenés à déplacer les personnes afin de leur offrir un hébergement durable.

De plus en plus de femmes :

Parmi les appels concernant les personnes isolées, **19,32 % proviennent de femmes**. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses au fil des années (17.40% en 2005). On constate justement que la plupart des hébergements d'urgence ont été conçus au départ pour l'accueil d'hommes isolés, ils ne sont donc pas adaptés à la mixité (absence de sanitaires, de couchage séparés).

Les ressources :

Le nombre de personnes se déclarant **sans ressource** diminue, il passe de 42,79% en 2008 à **37,52% en 2009**, et le nombre de bénéficiaires du **RSA** augmente et passe de 27% en 2008 à **33,66% en 2009**.

Ces données chiffrées peuvent signifier que l'absence de ressource n'est pas le seul problème qui conduit à l'exclusion, ou bien qu'un minimum de revenus ne suffit pas pour permettre l'accès ou le maintien dans un logement.



	Salaire retraite	Allocation chômage/ formation	RM/RSA	AZH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
Nombre en 2009	88	78	758	334	149	845	181	2433
% en 2009	3,91%	3,46%	33,66%	14,83%	6,62%	37,52%	/	100%
% en 2008	4,33%	3,72%	27%	17,55%	4,61%	42,79%	/	100%

N.B. : Les pourcentages sont basés sur le nombre total de personnes dont on connaît les ressources.

Les difficultés à trouver une solution d'hébergement d'urgence pour certaines situations :

Nous souhaitons évoquer les demandes d'hébergement pour lesquelles la réponse est négative. Là encore les situations sont variées et les raisons de ces refus différents. Le motif émergeant reste la délocalisation : la personne ne peut pas se rendre vers l'hébergement qui lui a été proposé : soit du fait de la distance et de l'absence de moyen de locomotion, soit parce qu'elle a entrepris des démarches, soit parce qu'elle ne souhaite pas quitter son lieu de vie habituel. En effet, certains lieux d'hébergement sont fermés le week-end, l'été, ou à partir d'une certaine heure et ne sont plus accessibles même si des places sont disponibles.

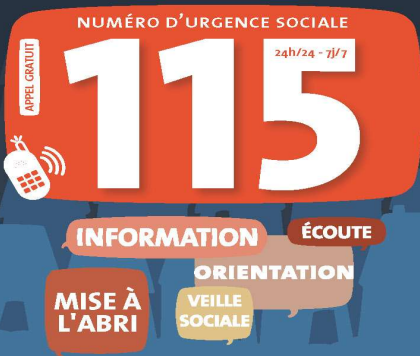
D'autre part, certaines personnes sont exclues d'un ou de plusieurs hébergements d'urgence et aucune autre solution immédiate ne peut leur être proposée. Ces personnes ont, pour la plupart, des problématiques de santé lourdes entraînant des problèmes de comportement parfois importants et incompatibles avec le fonctionnement d'un hébergement collectif.

On pourrait dire que ces personnes sont victimes d'une « double peine », celle de leur souffrance psychique, et celle de l'exclusion y compris des structures leur étant directement destinées en tant que sans abri, cette dernière risquant de les isoler un peu plus de la sphère sociale, en les enfermant dans ce statut d'exclu.

Il nous faut donc réfléchir à d'autres solutions, nécessaires pour ces usagers dont le nombre est croissant. Aujourd'hui, nous remarquons que pour certains la prise en charge en hébergement individuel peut fonctionner car elle évite les tensions liées à la relation à l'autre, le rapport au cadre est sans doute moins omniprésent et les situations sources de conflits et de violences moins nombreuses.

Nous avons fait apparaître ici des éléments qui nous ont questionnés, et qui pour nous appellent à échanges et réflexions que nous souhaitons partager avec vous pour ce premier numéro.

Véronique RAULET, Educatrice Service 115



Côtes d'Armor

TEMOIGNAGES

Les témoignages des personnes sont rares concernant le service 115 car peu de contacts physiques sont noués dans le cadre de l'urgence, cependant nous évoquerons ici quelques réponses typiques ou atypiques pour tenter de donner une image la plus réelle et la plus vivante possible de notre quotidien.

Catherine a 51 ans, elle quitte le domicile suite à **des violences conjugales** avec l'aide de la gendarmerie.

C'est une personne autonome et qui a des ressources (revenus fonciers).

Elle est extrêmement choquée par ce qui vient de se passer. Elle a deux grands enfants qui vivent en autonomie mais qui sont éloignés géographiquement. Une mise à l'abri en CHRS lui a été proposée afin qu'elle puisse avoir un soutien moral et psychologique immédiat, cet accompagnement devant lui permettre de retrouver ses moyens d'actions, de se remobiliser pour être en capacité de réagir le plus sereinement possible.

Mme Térése a contacté le 115 suite à une **expulsion** de son logement.

Dès les premiers contacts, elle a des propos qui nous paraissent incohérents. Elle se dit victime de violences et d'agressions. La première mise à l'abri se fait à l'hôtel. Elle est reçue ensuite à l'accueil de jour afin de mieux évaluer sa problématique. Mme apparaît alors très perturbée psychologiquement et tiens des propos délirants. Il est très difficile de démêler de ses propos la réalité de sa situation, sa fragilité et sa souffrance sont néanmoins évidentes. Mme est mise à l'abri dans un logement d'urgence destiné aux femmes victimes de violence. L'hébergement se fait d'abord dans un souci de protection, et ensuite afin de lui permettre de s'organiser et de retrouver un logement temporaire ou d'accéder à des soins.

Mr Daniel est sans domicile depuis plusieurs années. Il est **bénéficiaire de l'AAH** et sous tutelle.

Un particulier contacte le 115 à sa demande car il a froid et se sent dans l'incapacité d'aller seul à l'hébergement d'urgence. Mr fait régulièrement appel au 115 pour s'y inscrire mais ne s'y rend qu'épisodiquement.

Nous contactons alors l'équipe de l'ASEP, Action Sociale sur l'Espace Public d'Adalea, afin qu'ils se rendent sur place pour évaluer la situation de ce Monsieur.

Finalement, il s'avère que Mr Daniel est transi, en larmes. Il sera véhiculé, ce jour là, vers l'abri de nuit où il sera hébergé.

Magali a 21 ans. Elle n'a **pas de soutien familial** et n'a **plus de soutien éducatif** depuis ses 18 ans. Elle est **enceinte**. Elle n'a aucune ressource. Elle a été prise en charge dans le cadre de l'urgence dans un hébergement collectif où elle côtoie une majorité d'hommes. Une demande en CHRS a été déposée mais n'a pu aboutir faute de place. Magali a quelquefois des comportements ambigus à l'égard des hommes et n'adopte pas toujours des attitudes de protection. Elle peut se montrer immature et ne sait pas toujours se protéger. Depuis quelques semaines, elle passe ses journées à l'accueil de jour et rentre le soir à l'hébergement d'urgence. Elle est demandeuse de protection. Une mise à l'abri le Week-end par le 115 lui a été proposée afin qu'elle puisse se reposer dans une chambre individuelle et qu'elle puisse se protéger de l'extérieur en journée puisque l'accueil de jour est fermé le week-end. Des démarches se poursuivent avec elle pour la recherche d'un hébergement durable.

Hervé arrive sur le dispositif d'urgence suite à une rupture de séjour d'un **centre de postcure**.

Il a intégré un hébergement d'urgence durant quelques mois. Son séjour est ponctué d'hospitalisations courtes.

Mr a ensuite été admis en CHRS. Au bout d'un mois, il a exprimé un mal être lié à l'éloignement de cette structure d'accueil et a quitté le logement du fait de son isolement. Il a ensuite été accueilli dans diverses structures d'hébergement d'urgence sur le département. Une admission en place de stabilisation lui a également été proposée.

Hervé fait appel au 115 à 16h00, nous l'orientons vers un hébergement d'urgence en dehors de la localité d'appel (Il est exclu de l'hébergement d'urgence du lieu sur lequel il fait appel). Cette orientation lui est faite dans l'attente de son entrée en place de stabilisation.

A 18h00, l'hébergement d'urgence nous contacte pour nous signaler que Mr ne s'est pas présenté.

A 19h30, la maraude de la Croix Rouge fait appel, à son tour, au 115 pour une nouvelle demande d'hébergement le concernant.

La structure vers laquelle nous l'avions orienté est fermée à partir de 18h30. Mr est, ce soir là, sans solution d'hébergement.